

---

**SEPTEMBRE 2010**

---

---

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

---

Chères amies, chers amis,

La Coalition pour l'équité salariale vit une année difficile. Le financement sur lequel nous comptons pour les dix dernières années nous a été refusé. Ce serait peu dire que d'affirmer que la Coalition a souffert d'un dur coup, et en subit toujours les conséquences.

Tout de même, la force qu'est notre mouvement nous pousse toujours à agir, et nous ne sommes pas prêtes à renoncer à notre mission. Grâce à un appui phénoménal de nos membres et des amis de la Coalition ainsi qu'à une campagne de collecte de fonds imminente, nous poursuivons nos efforts afin que chaque personne du Nouveau-Brunswick puisse profiter de l'équité salariale. Toutefois, il est primordial de mentionner que nous comptons sur le succès de cette activité de collecte de fonds, car la Coalition risque de fermer ses portes dans le cas contraire.

Avec les élections à notre porte, la législation sur l'équité salariale dans le secteur privé est un dossier sur lequel nous travaillons plus que jamais. Que ce soit par des tables rondes, des rencontres avec les candidats et candidates ou des conférences de presse, nous continuons nos pressions auprès des partis politiques pour qu'ils incluent cet enjeu dans leur plate-forme électorale pour les élections 2010. Ici aussi, nous comptons sur l'aide de nos membres pour parler de cet enjeu à leurs candidates et candidats. Il n'y a pas de meilleur temps pour le faire!

Avec votre aide, nous allons y arriver!

Marilyn MacCormack

Présidente de la Coalition pour l'équité salariale du N.-B.

---

## LOI ET RÈGLEMENT EN VIGUEUR

---

La *Loi de 2009 sur l'équité salariale* (<http://www.equite-equity.com/userfiles/file/Bill-87.pdf>) et le règlement (<http://www.gnb.ca/0062/acts/Bbr-2010/2010-54.pdf>) qui s'y rattachent sont en vigueur depuis le 1er avril 2010. Le règlement n'a été divulgué qu'en avril. Il précise surtout la façon de procéder aux redressements de rémunération suivant le programme d'équité salariale. En voici les points principaux:

- Les redressements débuteraient 1er avril 2012.
- Ils doivent être faits de "façon juste, équitable et non discriminatoire".
- Les montants de redressement sont versés annuellement et peuvent s'étaler sur une période de 4 ans.
- Ils ne doivent pas dépasser le montant déterminé par le programme d'équité salariale ni 1% de la feuille de paye de l'employeur pour les 12 derniers mois.
- La directrice du Bureau d'équité salariale peut accorder un délai supplémentaire de six ans.

Nous avons fait part de nos attentes quant au règlement au cours de la dernière année. Certaines de nos recommandations ont été prises en considération, mais pas toutes. Aussi, bien que la loi et les règlements soient un pas positif vers l'atteinte de l'équité salariale, nous demeurons critiques de certains règlements. Ainsi, nous déplorons la décision d'établir un montant limite (suite au verso) des versements de redressement car l'équité salariale est un droit et ne peut être respecté en partie seulement. La possibilité de prolonger le délai de six ans pour faire les versements, portant le délai total à 10 ans est aussi inacceptable pour les personnes qui vivent de la discrimination salariale depuis déjà plusieurs années.

Nous poursuivrons donc le dialogue avec le gouvernement. Entre autres, nous préparons d'autres recommandations pour les règlements à venir sur le maintien de l'équité salariale à long terme. Nous organisons également un atelier avec les syndicats pour discuter de la mise en œuvre de la Loi.

## ÉLECTIONS 2010

Notre objectif pour les élections 2010-2011 est d'obtenir l'engagement de tous les partis d'adopter une loi pour l'équité salariale dans le secteur privé. 67 % des femmes sur le marché du travail au N.-B. occupent des emplois dans le secteur privé.

Il est donc important que nos membres continuent à faire des pressions à ce niveau et nous encourageons tous nos membres à en faire autant. Visitez notre site internet pour des mises à jour régulières sur nos activités et les positions des partis politiques provinciaux : [www.equite-equity.com](http://www.equite-equity.com).

## COUPURES

En avril 2010, la Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick apprenait que le financement habituellement reçu de Condition Féminine Canada ne leur serait pas accordé pour l'année fiscale 2010-2011.

Cette mauvaise nouvelle prend de court la Coalition, car elle met la survie de celle-ci en péril. Afin que les activités de la Coalition continuent malgré les coupures de financement, nous avons mis sur pied un comité de collecte de fonds qui veille à organiser une campagne de collecte de fonds.

Il nous fait plaisir d'annoncer que le tout roule très bien jusqu'à présent. La Coalition aura besoin du support de ses membres, alors donnez généreusement ou contactez nous afin de pouvoir vous renseigner sur d'autres possibilités d'aide.

## CONFÉRENCE DE PRESSE À MONCTON : UNE LOI POUR TOUTES ET TOUTES POUR UNE LOI!



Lors d'une conférence de presse, le 5 août 2010, Marilyn MacCormack, présidente de la Coalition, a lu une déclaration demandant aux partis politiques d'adopter une loi sur l'équité salariale dans le secteur privé. Sept groupes de femmes ont signé cette déclaration avec la Coalition, soit le Collectif des femmes du N.-B., le Comité des femmes de la Fédération des travailleurs et travailleuses du N.-B., la Fédération canadienne des Clubs de femmes de carrières professionnelles et commerciales, la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités, la Fédération des femmes acadiennes et francophones du N.-B., l'Institut féminin du N.-B. et le Regroupement féministe du N.-B.

*\*De g. à dr.: Johanne Perron, Sue Calhoun, Estelle Lanteigne, Alya Hadjem, Karen Dunnett, Della Collette-Lacenaire.*

## *Nouvelles en bref*

### **Un véritable succès**

Le comité régional de Saint-Jean a organisé un déjeuner-causerie pour discuter d'une loi sur l'équité salariale dans le secteur privé avec les candidates et candidats électoraux de leur région, le 18 août 2010. Douze candidats ont participé.

### **Autres succès imminents!**

Le comité régional de Moncton organise lui aussi un déjeuner, celui-ci avec les candidates électorales de la région du Grand Moncton, le mercredi, 8 septembre 2010. Le Comité régional de Fredericton organise son propre déjeuner le 16 septembre.

### **Des appuis de taille**

Les villes de Dieppe, Grand Bay-Westfield et Saint-Jean s'ajoutent à Moncton pour appuyer une loi sur l'équité salariale dans le secteur privé.

### **En toute solidarité**

La Coalition se joindra à la Marche Mondiale des femmes, le 22 octobre 2010!

### **La Coalition grandit**

La Coalition présente un nouveau Comité régional ! BettyJo Hunter est maintenant la présidente du comité de la région de Woodstock – la circonscription de David Alward, chef du Parti progressiste-conservateur.

***Vous voulez organiser une conférence?  
Une AGA? Demandez nos dépliants et  
signets afin d'informer vos membres sur  
l'équité salariale.***

### **Votre photo comme "Rosie the Riveter"**

L'initiative d'un ami de la Coalition, Josh Magee, bénéficie notre organisme; il photographie et produit plusieurs affiches de style « Rosie the Riveter » pour un coût de 20\$, avec 50% de ce prix allant à la Coalition! Envoyez-lui un courriel au [magee.photography@yahoo.com](mailto:magee.photography@yahoo.com) pour plus d'information.



## FORUM PUBLIC : « PRIORITÉS DES FEMMES: LES PARTIS POLITIQUES EN DISCUTENT »



Le 8 mars 2010, la Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick, le Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick, la Coalition pour des services de garde à l'enfance au Nouveau-Brunswick et le Front commun pour la justice sociale, avec l'aide du Conseil consultatif sur la condition de la femme et du Conseil du travail de Moncton et région, ont organisé une table ronde avec des représentants des 4 partis politiques pour parler des questions entourant l'égalité.

### SAVIEZ-VOUS QUE...?

La Coalition compte actuellement plus de 700 membres individuels ainsi que 83 organismes membres.

Distribuez notre bulletin à vos amies et invitez-les à mettre leur nom sur notre liste envoi du Bulletin en envoyant un courriel à [coalitio@nb.sympatico.ca](mailto:coalitio@nb.sympatico.ca).

Nous remercions les talentueuses employées que nous avons dû laisser partir à regret à cause de notre situation financière difficile : **Rachel LeBlanc**, **Emmanuelle Chapados** et **Sarah Valay-Nadeau**. Merci aussi à **Mélissa Levesque**, que nous avons beaucoup appréciée lors de son stage en travail social avec nous l'hiver dernier et à **Gabrielle Ross-Marquette** qui a occupé un poste étudiant avec brio, cet été. Nous leur souhaitons du succès dans leurs projets et leur réservons une place spéciale à la Coalition. Nous remercions également nos infatigables bénévoles et sympathisant.e.s . **MERCI!**